



PBLM Huissiers passage domicile

Par **Lolotte41**, le **14/02/2013** à **12:29**

Bonjour,rnrnJ'ai un huissiers sur le dos pour une somme qui tourné autours des 9000€ au début. entre nous à été instauré une somme que je leurs donne tous les mois, sans être mis par papier officiel par l'huissier comme un échéancier...rnAucun jugement n'à été rendu ou demander.rnJ'en suis rendu en moins d'un an a 7000€ env.rnJe doit baisser la somme que je lui doit tous les moi car je suis passé professionnel dans le domaine agricole et donc je ne vie plus qu'avec l'arce de pôle emplois. Je doit donc faire attention à mon argent jusque des rentrée d'argent extérieur.rnrnQuestion : L'huissier ma dit qu'il allé passer chez moi récupérer des documents pour faire fois de l'état de ma situation, en gros kbis, feuille pôle emp ect...rn- Que peut t'il faire de plus le jour ou il viens ? liste de mes biens?? saisie?? (rien ne m'appartiens, pas forcement de facture de mon compagnon...)rn- je peux les faire attendre devant mon portail?rn- Von t'il m'imputer des frais de déplacement? (il sont d'une ville qui n'ai pas la mienne 1h de route env.)rnrnMerci de vos réponses.